

Nantes, le 16 novembre 2020

Monsieur le Président
Syndicat d'Aménagement
Hydraulique du Sud Loire
19, boulevard de la Chapelle
44 270 MACHECOUL SAINT MEME

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2020-11-0131
Vos réf. : JC/HDV/PG/ASJ

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet d'avenant 2020 au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) « Boivre-Acheneau-Tenu » 2017-2019 pour lequel le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) assure la coordination et le pilotage.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Boivre-Acheneau-Tenu ».

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Optimiser la coordination des acteurs : -SAH/union des marais/syndicats de propriétaires de gestion des marais -SAH/acteurs du territoire du SAGE Estuaire de la Loire <i>A noter que le SAH concerne également le territoire des SAGE Logne - Boulogne - Ognon - Grand Lieu et Baie de Bourgneuf</i>
	Définir les modalités d'une coopération entre ces acteurs publics et privés
	Définir des procédures de sensibilisation et de concertation
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore et phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre
	Conforter l'outil technique de gestion hydraulique (SAH)
	Définir des objectifs partagés (vocation des marais, des zones humides, flore, faune piscicole, espèces envahissantes, etc.) et prendre les moyens correspondants
	Arrêter un règlement d'eau et prendre les moyens d'en assurer une lecture directe

Qualité des milieux	Définir les modalités de gestion des milieux humides combinant agriculture et biodiversité
	Pérenniser les activités agricoles et les accompagner par des mesures agro-environnementales
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages
	Conforter l'outil de gestion hydraulique des marais
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)
	Définir des modalités de gestion de rejet adaptées au contexte de marais
Gestion quantitative – alimentation en eau	Coordonner une répartition équilibrée de la ressource (irrigation ...)

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 10 novembre 2020 et a émis un avis **favorable**.

Les actions proposées dans l'avenant s'inscrivent dans la continuité du CRBV 2017-2019 et répondent pleinement aux enjeux et objectifs du SAGE fixés pour ce sous-bassin versant.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7	0	7	0

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
 Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire